

Note du médecin coordonnateur

FAM Les Jardins de la Clairière

Note médicale – à l'attention des équipes

Objet : Vigilance « douleur inhabituelle + hydratation + modification de l'état habituel »
(*rappel de bonnes pratiques*)

Émetteur : Médecin coordonnateur

Date : (*fictive*) Lundi

Rappel général (*non nominatif*)

Lorsque les transmissions rapportent :

- une **douleur inhabituelle** ou différente des manifestations chroniques connues, notamment chez une personne ayant des **difficultés d'expression ou de communication**,
- une **baisse des apports hydriques et/ou alimentaires**,
- des **troubles du sommeil inhabituels**, une **irritabilité**, un **repli comportemental**,
- une **modification de l'état de vigilance**, de l'attention ou du comportement habituel, même transitoire,

➡ **appliquer une vigilance renforcée et tracer les éléments objectivables.**

Points de vigilance à tracer

Douleur

- Expression verbale ou non verbale (gestes, cris, postures, évitement).
- Localisation si identifiable, fréquence, durée.
- Intensité estimée (outils adaptés si disponibles).
- Facteurs aggravants ou soulageants observés.

Hydratation / alimentation

- Propositions régulières et acceptation/refus.
- Tracer les apports.
- Surveiller les signes évocateurs de déshydratation (fatigue, muqueuses sèches, diminution des mictions).

État neuro / comportemental

- Comparaison avec l'état habituel : attention, interactions, agitation, retrait, irritabilité.
- Changements soudains ou progressifs.

Risque de chute / mise en danger

- Déplacements inhabituels, lever non accompagné, instabilité, fatigue marquée.
- Nécessité d'adapter l'accompagnement et l'environnement.

Conduite à tenir (*générale*)

- **Transmettre rapidement à l'IDE / IDEC** toute douleur inhabituelle persistante, aggravation de l'état général ou modification comportementale significative.
- En cas de **signes somatiques évocateurs** (troubles urinaires, constipation, douleurs abdominales, etc.) : tracer précisément et signaler.
- **Adapter l'organisation** si besoin : surveillance renforcée, sécurisation des déplacements, ajustement des temps de repos.
- **Informar la famille** en cas d'inquiétude ou de changement notable, selon les procédures en vigueur.

Important :

Ces repères **n'ont pas valeur de diagnostic médical**.

Ils visent à **sécuriser la continuité de l'accompagnement**, à favoriser la détection précoce de signaux faibles et à faciliter l'alerte.